

# Agir pour les zones humides dans son territoire

## Fiche pratique n°6 • Porter une culture « zones humides » auprès des citoyens

La Commune et la Communauté de Communes sont à la fois au centre du dispositif local de prise en compte des zones humides et à la fois assez dépourvues de leviers d'actions lorsqu'il s'agit d'une zone humide en terrain privé. Et ce sont souvent des espaces privés ! Alors il faut travailler sur la persuasion et profiter de chaque moment propice pour relayer une culture « zones humides ». Une prise en compte collective d'un bien commun !



### Des arguments porteurs

“ Zones humides, zones utiles

“ Protéger les zones humides, c'est assurer une disponibilité de fourrage en période de sécheresse

“ Les zones humides limitent l'impact des crues, favorisent la filtration des polluants

etc.

De quoi interpellier des citoyens dont beaucoup d'entre eux seraient disposés à mieux préserver ces milieux.

### Quelques phrases d'accroche pour sensibiliser :

“ 30 % du carbone des sols : c'est ce que stockent les tourbières, alors qu'elles n'occupent que 3 % des terres émergées.

“ Protéger les zones humides coûte 5 fois moins cher que de compenser la perte des services qu'elles nous rendent.

“ Sur le Rhône, depuis 1930, 50 % des champs d'expansion des crues ont disparu (urbanisation, remblaiement, endiguement). Conséquence : une crue majeure à Arles en 2003 a coûté plus d'un milliard d'euros !

Autant d'informations et d'idées nouvelles pour élargir le regard, voire susciter des émotions positives sur ces espaces laissés « au naturel ». En effet, la préservation n'est pas seulement synonyme d'interdiction, et les moustiques, à la base de la chaîne alimentaire, sont des indicateurs de

la bonne santé des écosystèmes ; leur prolifération est souvent la cause d'activités humaines inappropriées. Enfin, des notions comme l'espace de bon fonctionnement d'une zone humide sont précieuses pour aider les citoyens à comprendre que ce qu'ils appliquent en

amont d'un marais ou à proximité d'un fossé interfère avec la qualité de la zone humide en aval... et le chiffre en bas de leur facture d'eau.

(Voir la fiche n°1 « Connaître les zones humides de son territoire »)



## Donner l'exemple sur les espaces communaux

Une gestion plus écologique de zones humides communales ou intercommunales (mare, ancien fossé...) pourra servir de référence moyennant un panneau d'information ou un article dans le bulletin municipal, une visite publique sur site. À titre d'exemple, les informations sur le fauchage décalé de bords de route, sur la coupure nocturne de l'éclairage public ont fait l'objet d'acceptation citoyenne. À l'heure où les enjeux liés à l'eau battent leur plein dans l'actualité, afficher cette préoccupation à travers la question des zones humides pourrait être opportun.

### Comment engager la démarche ?

Des inventaires sont réalisés à titre d'information ; ils forment des outils de connaissance et d'alerte pour les collectivités et les porteurs de projets d'aménagement, et n'ont pas de caractère juridique opposable.

- En formant les services techniques sur un autre regard vis-à-vis des zones humides ;
- en s'appuyant si nécessaire sur des structures compétentes qui apporteront conseils voire maîtrise d'œuvre ;
- en mettant en place une convention de coopération avec un autre pouvoir adjudicateur compétent ;
- en se tournant vers des fondations d'entreprises prêtes à appuyer des projets en faveur de la biodiversité.

Plusieurs procédures proposées par les agences de l'eau et des collectivités territoriales ciblent la qualité de l'eau et des zones humides. Elles peuvent rendre plus ambitieuses et plus structurantes les initiatives intercommunales, par exemple à travers un marathon de la biodiversité ou l'élaboration d'un **plan d'action en faveur des zones humides (Voir la fiche n°2 « Étudier les zones humides pour mieux les protéger »)**.

(Voir la fiche n°1 « Connaître les zones humides de son territoire »)



## Des moments stratégiques pour relayer

- Lors de la **délivrance d'un permis de construire**, une attention complémentaire portée à l'intérêt de maintenir une mare, un ancien fossé... en expliquant l'enjeu d'un tel corridor ou le besoin de garantir une eau de qualité peut être généralisée.
- La cérémonie d'**accueil des nouveaux arrivants sur la commune** permet, non seulement de signaler le jour de marché ou l'organisation des services, mais aussi de signaler les zones humides et autres espaces naturels de la commune.
- Enfin, un **article systématique dans le bulletin annuel** de la commune ou de l'intercommunalité portant sur « L'état de santé de nos espaces naturels ou de notre biodiversité » pourrait régulièrement rappeler l'intérêt des zones humides.
- Et pourquoi ne pas instaurer occasionnellement une **réunion publique sur les espaces naturels de la commune** ? Elle permettrait de sensibiliser les citoyens sur les secteurs et les « éléments » de leur paysage qui sont précieux ; un appui associatif est envisageable, avec un temps de préparation en amont.
- Osons quelques formules plus ambitieuses pour **des temps festifs** : des artistes, un crieur des tourbières qui peuvent efficacement animer une fête locale tout en créant du lien avec les citoyens en leur permettant un moyen d'expression « facile », un temps convivial sur la place du village ciblé sur une plante rare de nos zones humides, un concours de la plus belle mare naturelle plutôt que balcon fleuri, etc.

L'important est de faciliter le dialogue sur le territoire, la convivialité autour d'un élément qui bénéficie d'une image positive.

# Agir pour les zones humides dans son territoire

Fiche pratique n°6 • Porter une culture «zones humides» auprès des citoyens



## Être relais de préconisations techniques

D'une manière générale, les préconisations à transmettre consistent à :

- **Éviter** de détruire, de modifier la vocation d'une zone humide fonctionnelle ;
- **Réduire** tout facteur de dégradation (apport d'engrais, ruissellement d'eau chargée en pesticides, utilisation agricole ou curage excessifs...);
- **Compenser** en cas de destruction absolument inévitable par la création ou l'amélioration de zones humides existantes ;
- **Gérer** avec un entretien adapté et raisonnable en considérant qu'il s'agit de milieux fragiles.

Attention néanmoins à ne pas partir sur des recettes universelles qui prétendent guérir toute zone humide, ça n'existe pas !

Des préconisations peuvent être co-construites avec les personnes concernées, tous publics ou socioprofessionnels, et quelques appuis techniques extérieurs. Par exemple, l'idée de proposer à la profession agricole ou aux riverains d'un cours d'eau une **charte intercommunale de bonnes pratiques en faveur des zones humides** constitue un bel investissement, qui peut être aidé financièrement par les pouvoirs publics.

### Des exemples de sensibilisation

En Occitanie, un conservatoire d'espaces naturels avait organisé avec diverses communes un apéro du bestiaire, sur la place de 11h à 12h30, avec peu de moyens mais une efficacité redoutable en termes de sensibilisation sur l'enjeu d'une espèce, pourquoi pas une musaraigne aquatique ou une libellule ?

Sur la frange est du Massif central, les conservatoires d'espaces naturels ont poussé un crieur de rue à faire le spectacle en

campagne et devenir le crieur des tourbières. Un temps festif qui complète bien un vide-grenier ou une traditionnelle fête de la batteuse.

<https://youtu.be/zerNbUR4xFo>

Sur la commune de Tartaras (Loire) une balade-lecture du paysage a propulsé de nombreux habitants dans une découverte de leurs espaces naturels, des problématiques de continuité écologique avec notamment le réseau de mares.

### Sources d'informations complémentaires

#### zones-humides-rhonealpes.org

Le site Zones humides de Rhône-Alpes fournit d'importantes références techniques, d'accompagnement, de témoignages...

#### Les Conservatoires d'espaces naturels

La sollicitation d'un Conservatoire d'espaces naturels ou autre association compétente peut être source de formation supplémentaire.

Des éléments complémentaires peuvent être trouvés sur le site [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr) (Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse) ou [www.zones-humides.org](http://www.zones-humides.org) (État).

## Agir pour les zones humides dans son territoire

Des fiches pratiques réalisées par :



Avec le soutien de :



Plus d'infos et de fiches pratiques sur [www.zones-humides-rhonealpes.org](http://www.zones-humides-rhonealpes.org)